

PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 10 décembre 2016, à Paris

Membres présents : Vincent BIDAUT (arr 10h32), Vincent BUISSON, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Olivier DUBAUT (dép 12h30), Tom NAGEL (dép 12h05), Paul NGUYEN (dép 17h00), Jean-Marie MEURANT (dép 17h00), Sylvain PONGE (arr 10h24)⁴, Thierry RAPHET, Alain ROUCAN (arr 10h38), Didier SEMINET.

Membres absents excusés: Prebou BALANE, Yves BLONDEL, Matthieu BRELLE-ANDRADE, Jamel BOUTAGRA, Audrey CHAVANCY, Annie COUTON, Grégory FAGES, Miriam ROMERO.

Assistent également : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Jean-Baptiste COUTON (10h20-10h50).

I. <u>Ouverture</u>

Il est constaté à 10h20 que 8 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

Le Président souhaite la bienvenue à Jean-Baptiste COUTON de la société DARMAN qui vient présenter aux membres du Comité Directeur le nouveau site web fédéral qui sera mis en ligne début janvier 2017.

Avant cela, le Président SEMINET remet à Olivier DUBAUT une plaquette pour fêter ses 50 années d'engagement fédéral. C'est en novembre 1966 d'Olivier DUBAUT a eu pour la première fois un mandat fédéral au Comité Directeur.

Présentation du nouveau site par J.B. COUTON et François COLLET

Crée par l'agence <u>Studio Darman</u>, le site est responsif (qui répond et s'adapte à tout écran) et procurera une navigation facile aussi bien sur ordinateur que sur tablette et smartphone. Ce nouveau site, qui remplace l'ancien outil lancé en 2005 logiquement devenu obsolète, reflète la dynamique de la Fédération et fait la part belle au cœur de l'activité: le jeu.

Son design permettra de valoriser l'esthétisme du baseball/softball et s'inscrit évidemment dans la nouvelle identité visuelle de la Fédération elle aussi créée par le Studio Darman et choisie par les licenciés lors d'un vote populaire au cours de l'année 2016.

Le nom de domaine, ffbs.fr, ré-affirme cette nouvelle identité et ce positionnement fort de la Fédération Française de Baseball et Softball sur la scène nationale et internationale.

La navigation a été pensée pour répondre aux attentes de chacun, du néophyte souhaitant découvrir la pratique et trouver un club aux bénévoles cherchant la documentation officielle et les outils de formation et développement en passant par les licenciés désireux de s'informer de l'actualité de nos pratiques: compétitions nationales, équipes de France, événements fédéraux, ...

La boutique en ligne, disponible à l'adresse boutique.ffbs.fr, sera elle aussi lancée en parallèle du nouveau site internet.

Le Comité Directeur félicite François COLLET et DARMAN DESIGN pour le travail accompli. et l'ensemble des contributeurs au remplissage du nouveau site.

10h24 arrivé de Sylvain PONGE, le Comité Directeur passe à 9 membres 10h32 arrivé de Vincent BIDAUT, le Comité Directeur passe à 10 membres 10h38 arrivé d'Alain ROUCAN, le Comité Directeur passe à 11 membres 10h50. Départ de Jean-Baptiste COUTON.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture
- Approbations des P.V. du Comité Directeur du 08.10.2016 et du Bureau Fédéral du 31.08.2016 et du 24.11.2016
- Commissions
- Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline
- Divers
- D.T.N.
- Vie du siège
- Vie Fédérale
- Assemblée Générale
- Ouestions diverses

et propose ensuite au Comité Directeur de le compléter, conformément à l'article 36 al. 3 du Règlement Intérieur, en ajoutant le point suivant :

Secrétariat Général

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

I. <u>Approbations des P.V. du Comité Directeur du 08.10.2016 et du Bureau Fédéral du 31.08.2016 et du 24.11.2016</u>

Le Secrétaire Général donne lecture des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du 08.10.2016 et du Bureau Fédéral du 24.11.2016.

Le P.V. du Bureau Fédéral du 24 novembre 2016 est validé.

Après discussion avec les différentes commissions concernées, le P.V. du Comité Directeur du 8 octobre 2016 est modifié comme suit :

P.V. du 08 octobre 2016 - Chapitre II Commissions Fédérales

En lieu et place de :

Commission Fédérale Jeunes

Le comité Directeur valide les résultats des Championnats de France 12U et 15U 2016 :

Lire:

Le comité Directeur valide les résultats suivants des Championnats de France 12U et 15U 2016 :

12U

Classement:

- 1. Paris (UC)
- 2. Savigny-sur-Orge
- 3. Bréal-sous-Montfort
- 4. Clapiers Jacou
- 5. Bron Saint-Priest
- 6. Louviers
- 7. Boé Bon Encontre
- 8. Vallée du Gapeau
- 9. Argancy / Lunéville

15U

Classement:

- 1. Paris (UC)
- 2. Rouen Huskies
- 3. Anglet
- 4. Montpellier Barracudas
- 5. Vauréal
- 6. Meyzieu
- 7. Vallée du Gapeau
- 8. Metz
- 9. Bréal sous Montfort

Le Comité Directeur valide le P.V. ainsi modifié.

II. Secrétariat Général

Transmission des documents à la CFR

Le Secrétaire Général rappelle à l'ensemble des commissions que conformément aux dispositions des articles 69.5.1 et suivants du Règlement Intérieur :

69.5.1 La Commission Fédéral de la Règlementation élabore les projets et propositions de modification de tous les textes fédéraux et est saisie, pour avis, de tout projet ou modification des statuts, règlement intérieur, règlements disciplinaires, règlement financier, règlement médical, règlements généraux, règlements généraux des épreuves sportives et de tout autre règlement fédéral proposé par tout organe fédéral et veille à leur conformité avec les dispositions législatives et réglementaires concernant le sport, ainsi qu'avec les statuts et les règlements fédéraux d'ordre supérieur.

69.5.2 A ce titre, la Commission Fédéral de la Règlementation peut demander toute modification qui lui paraîtrait nécessaire et coordonne la préparation, l'élaboration et la mise au point de tout projet ou proposition de modification des statuts, règlement intérieur, règlements disciplinaires, règlement financier, règlement médical, règlements généraux, règlements généraux des épreuves sportives, ou tout autre règlement fédéral, à présenter par cette dernière, ou le cas échéant par le bureau fédéral, au comité directeur et/ou à l'assemblée générale.

69.5.3 A l'exception des textes cités aux articles 19 et 25.2.1 du règlement intérieur, les délais de saisine de la commission fédérale de la réglementation doivent être suffisants pour permettre à cette dernière d'étudier les textes proposés ou leur modification, aux fins d'intégration de ces derniers dans la réglementation existante, tout en laissant à la commission le temps de pouvoir présenter la proposition de la nouvelle réglementation au Secrétaire Général, avant la date limite d'expédition par celui-ci des documents soumis aux délibérations du bureau fédéral et/ou du comité directeur fédéral, prévue par la réglementation en vigueur.

La Commission Fédéral de la Règlementation souhaite avoir les documents à étudier des commissions suffisamment tôt pour faire son travail et les présenter au secrétariat général dans les délais prescrits. A titre d'exemple, les documents à étudier pour le Comité Directeur du 28 janvier doivent parvenir à la Commission Fédéral de la Règlementation au maximum pour la première semaine de janvier.

Diffusion des documents

Afin de permettre à la Fédération d'exprimer une pensée commune et de minimiser les risques d'une communication erronée par méconnaissance de certains dossiers, il est demandé à l'ensemble des commissions de bien vouloir transmettre au secrétariat général et ceci avant diffusion les écrits devant être communiqués à l'extérieur de ces commissions.

Modernisation informatique

Un plan de modernisation des outils informatiques fédéraux est en cours.

L'adoption par la Fédération de G Suite permettra d'avoir des outils modernes et collaboratifs pour les utilisateurs et les commissions.

Les premiers éléments visibles à ce jour sont les nouvelles adresses mails fédérales sous forme <u>prenom.nom@ffbs.fr</u>, adresses personnels puis adresses des commissions, bientôt des Ligues et Comités Départementaux et enfin adresses des clubs.

L'autre élément visible prochainement sera le nouveau site internet fédéral totalement remanié. Site présenté ce jour en avant-première aux membres du Comité Directeur par son concepteur.

III. Commissions Fédérales

Commission Fédérale Sport et Handicap

Descriptif actions 2016

- Renouvellement de l'adhésion annuelle au CPSF.
- Soutenir le développement de la section de baseball pour non-voyants à Pau.
- Accompagner les organisateurs du 6ème Tournoi des Taupes à Paris du 8 au 10 juillet 2016 (60 joueurs et coaches / 60 bénévoles).
- Formation d'entraineurs, arbitres et scoreurs en Italie (Montpellier et Pau).
- Améliorer la communication (articles plus réguliers sur le site fédéral, préparation d'un clip vidéo et édition d'une plaquette incitative).
- Soutenir le club d'Oradour-sur-Glane dans l'organisation d'une section de Baseball pour Handicapés Mentaux.
- Soutenir l'association Sillery (Fondation Franco-britannique Sillery) dans l'organisation des formations et sensibilisation au sport de baseball pour malades psychiques.

Objectifs 2017

- Continuer les efforts pour (re)devenir sport olympique et paralympique (adhésion au Comité Paralympique et Sportif Français).
- Intégrer 2 «Journées Fédérales du Handicap» au calendrier sportif de la FFBS.
- Pérenniser le club de Pau.
- Créer une troisième structure d'accueil pour le public non-voyant.
- Aider les clubs à participer au 7ème Tournoi des Taupes à Parma le 26 au 28 mai 2017.
- Création de la première année de championnat Français de Baseball pour Malvoyants entre les clubs.
- Former des arbitres et scoreurs.
- Améliorer la communication interne et externe de la commission.
- Soutenir l'organisation d'un tournoi de baseball pour malvoyants à Marseille dans le cadre du MPSPORT2017 (Marseille-Provence Capitale Européenne du Sport 2017).
- Soutenir les efforts des clubs pour former des sections de Baseball pour Malvoyants, Baseball pour Handicapés Moteur, Baseball pour Handicapés Mentaux et Baseball pour les Malades Psychiques.

Vu que ces objectifs sont ambitieux, la CFSH verra avec le DTN et le Bureau Fédéral les possibilités pour l'année 2017.

Le Comité Directeur demande à Tom Nagel de prendre contact avec la CFR pour mettre en place une licence « sport pour tous » à 5 euros (subventionné).

Commission Fédérale de la Règlementation

Le Comité Directeur se prononce favorablement sur les textes préparés par la Commission Fédérale de la Réglementation en accord avec les organes et commissions de la Fédération concernés:

La Commission Fédérale de la Règlementation est chargée d'établir l'annexe règlementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

Départ de Tom NAGEL à 12h05, le Comité Directeur passe à 10 membres Départ d'Olivier DUBAUT à 12h45, le Comité Directeur passe à 9 membres

Commission Fédérale Médicale

Vu les modifications réglementaires du code du sport présentées lors de notre dernière réunion, et des modifications qui y seront à nouveau apportées prochainement, le comité directeur du 8 octobre, à la demande de la Commission Fédérale Médicale, a validé le principe de vote de résolutions concernant, tant le suivi médical des athlètes de haut-niveau, que le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et le nouveau questionnaire de santé.

Sportifs de haut-niveau :

L'arrêté du 13 juin 2016 a abrogé les dispositions de l'arrêté du 11 février 2004 concernant les examens médicaux obligatoires pour les sportifs de haut-niveau et les a remplacés par une liste moins contraignante.

Résolution 1 :

La politique de la fédération en matière de suivi médical des sportifs de haut-niveau est la suivante :

- Tous les examens médicaux énoncés par l'arrêté du 13 juin 2016 codifié à l'article A231-3 du code du sport sont obligatoires,
- Tous les examens médicaux complémentaires, énoncés par l'arrêté du 11 février 2004, sont conseillés par la fédération à chaque sportif de haut-niveau.

Résolution 2:

La politique de la fédération en matière de suivi médical des collectifs France est la suivante :

- Présence d'un médecin lors de chaque déplacement des Equipes de France en fonction des contraintes budgétaires.

Sportifs susceptibles de participer aux compétitions sportives de la fédération :

Les nouvelles dispositions des articles D231-1-2 et D231-1-3 du code du sport prévoient :

- Que jusqu'au 30 juin 2017, le renouvellement de la licence est soumis à la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée datant de moins d'un an.
- Qu'après cette date, un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée ne sera exigé que tous les trois ans.
- Que pendant les 2 années intermédiaires, le licencié devra produire au moment du renouvellement de sa licence un questionnaire de santé, dont le contenu est précisé par arrêté du ministre chargé des sports, en attestant que chacune des rubriques du dit questionnaire sont négatives. A défaut, le licencié est tenu de produire un nouveau certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée pour obtenir le renouvellement de la licence.

Résolution 3:

La politique de la fédération en matière de surveillance médicale des licenciés susceptibles de participer aux compétitions sportives de la fédération est la suivante :

- La présentation, chaque année, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée est conseillée,
- Tout licencié désireux de se prendre en charge et de ne fournir un certificat médical de non contreindication à la pratique sportive ou de la discipline concernée que tous les 3 ans doit assumer, sous son entière responsabilité, sa gestion médicale et le questionnaire de santé annuel qui lui incombent totalement,
- Ampliation de cette résolution sera communiquée à tous les licenciés lors de l'expédition de leurs licences 2017, ainsi qu'à leurs clubs.

Licences ne permettant pas la participation aux compétitions sportives de la fédération :

Résolution 4:

La politique de la fédération en matière de surveillance médicale des licenciés non susceptibles de participer aux compétitions sportives de la fédération est la suivante :

- Production tous les 3 ans d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée,
- Un examen leur est conseillé tous les ans ou tous les 2 ans.

Le Comité Directeur après examen et discussion adopte à la majorité ces 4 résolutions.

Le Comité Directeur charge la CFR de mettre à jour les textes règlementaires concernés.

Commission Fédérale Jeunes

Le Président de la CFJeunes, membre du Comité Directeur, présente aux différents membres les réflexions, les axes d'effort et les projets de sa commission.

Les projets de modification des textes règlementaires seront prochainement transmis à la Commission Fédérale de la Règlementation afin qu'ils soient mis en forme et présentés aux votes lors d'un prochain Comité Directeur.

Le Comité Directeur félicite la CFJ pour le travail accompli et la dynamique jeune observée au travers de l'augmentation régulière du nombre de pratiquants de 18 ans et moins dans les clubs.

Commission Nationale Sportive Baseball

Le Secrétaire Général demande à la CNSB de modérer ses propos dans la rédaction des procès-verbaux de ses réunions. Le fait notamment que des critiques soient adressées à d'autres commissions ou au comité directeur dans les comptes-rendus ne reflète pas la réalité des situations et ne révèle pas une approche appropriée et constructive pour l'intérêt de la Fédération et de ses organes déconcentrés.

Le Comité Directeur demande au secrétariat général de retravailler l'écriture des PV 24 à 26 de la CNSB avant validation et diffusion auprès des clubs.

Le Comité Directeur suit l'avis défavorable de la CNSB à la requête des clubs de Sénart de Rouen souhaitant déroger aux règlements et faire évoluer leur équipe réserve en Championnat de France de Division 2 Baseball.

Le Comité Directeur réaffirme le rôle d'antichambre de la Division 1 dévolu à la Division 2 et propose aux clubs concernés d'étudier, de concert avec la CNSB, la possibilité de créer un championnat des réserves qui pourrait éventuellement répondre à leurs attentes.

Commission Fédérale Scorage et Statistique

Des précisions étant nécessaires concernant les modifications règlementaires demandées par la CFSS, le Comité Directeur reporte le vote de ces dispositions à une réunion de Bureau Fédéral qui sera convoquée avant la fin de l'année et à laquelle le Président de la CFSS sera invité.

Commission Fédérale Financière

Au regard de la décision prise lors du Comité Directeur du 08 octobre 2016 mais aussi des frais d'arbitrage effectivement présentés et après en avoir averti la CNAS, la Commission Fédérale Financière propose les modifications suivantes quant au budget 2016 :

- 1) la ligne budgétaire S21101, dont le solde était de 1 500,00 €, est ramenée à 0,00 € pour l'exercice .
- 2) le solde est transféré comme suit :
- 500,00 € sur la ligne budgétaire S21302, participant à la prise en charge du total des frais d'arbitrage pour la D1 de Softball féminin, le solde étant réparti équitablement entre les équipes inscrites (péréquation de la charge) ;
- 500,00 € sur la ligne budgétaire S21303, participant à la prise en charge du total des frais d'arbitrage pour la N1 de Softball féminin, le solde étant réparti équitablement entre les équipes inscrites (péréquation de la charge) ;
- 500,00 € sur la ligne budgétaire S21304, participant à la prise en charge du total des frais d'arbitrage pour la D1 de Softball masculin, le solde étant réparti équitablement entre les équipes inscrites (péréquation de la charge).

Par ailleurs, le Président informe le Comité Directeur que la situation budgétaire actuelle permet d'entrevoir un résultat prévisionnel de l'exercice 2016 positif de 35.000€, ce qui permettrait de réduire la dette à près de (-) 35.000€. Le Président rappelle que la dette s'élevait à (-) 220.000€ lorsqu'il a pris ses fonctions en 2010.

Le Comité Directeur tient à féliciter l'ensemble des personnes qui ont œuvré à la réduction de la dette qui pourrait donc être définitivement effacée à l'issue de l'exercice 2017.

France Cricket:

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur qu'il a été saisi officiellement par France Cricket afin d'engager des poursuites disciplinaires dans le cas de l'agression physique qui est survenue lors du match de championnat du 13 août 2016 entre les clubs de Grigny et Essonne.

Conseil Fédéral d'Appel

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur de l'urgence de nommer un Président du Conseil Fédéral d'Appel afin de traiter les éventuels appels des décisions prises par la Commission Fédérale de la Discipline.

IV. Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline

Demande

Le Comité Directeur a été saisi d'une demande de Mme Sarah BENCHALI pour bénéficier en tant que joueuse de Haut-Niveau de la possibilité offerte au joueur de baseball dans la même situation de pouvoir, en restant dans son club où elle est licenciée (Ronchin), jouer dans un autre club (Toulon).

Par ailleurs elle souhaite, en vue des championnats d'Europe 2017, pouvoir avoir un maximum de matchs et pour cela continuer à jouer avec le club de Ronchin dans le championnat régional.

Le Comité Directeur, après examen de la demande avec le DTN et discussion décide à Sarah BENCHALI l'autorisation de jouer en D1 avec son équipe de Toulon et de jouer en championnat régional avec son équipe de Ronchin pour la saison sportive 2017.

V. <u>Vie du siège</u>

Mérites fédéraux :

- Trophée sportif baseball:
- Trophée sportive softball féminin: Charline GARTNER
- Trophée sportif softball masculin: Anthony CROS
- Trophée jeune baseball: Léo NONTANOVANH
- Trophée jeune softball féminin:
- Trophée jeune softball masculin:
- Trophée meilleur espoir: Yoan ANTONAC
- Trophée arbitre baseball: Serge MAKOUCHETCHEV
- Trophée arbitre softball:
- Trophée entraineur baseball: Rodolphe LEMEUR
- Trophée entraineur softball:
- Trophée scoreur:
- Mérite bénévole: Christelle BONAVITA
- Mérite dirigeant: France-Marie TOUCHARD et Roger GRIMAULT
- Mérite club: SENART Templiers
- Mérite ligue: NORMANDIE

Convention de stage entre la FFBS et Melle Audrey JAEGER

Dans le cadre de sa formation en UFR SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYIQUES (STAPS), Melle Audrey JAEGER effectuera un stage du 27/02/2017 au 30/06/2017 (18 semaines) au siège de la Fédération et sera missionnée sur le développement de la pratique féminine.

Le Comité Directeur approuve la présente convention de stage.

Convention de partenariat entre la FFBS et E-Cotiz

Le Comité Directeur valide la convention de partenariat entre la Fédération et E-Cotiz, une solution de gestion des cotisations et des inscriptions en ligne développée pour les associations sportives.

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2017 et est conclue pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Convention de partenariat entre la FFBS et Paris 2018

Le Comité Directeur valide la convention de partenariat entre la Fédération et Paris 2018, le Comité d'Organisation des Gay Games qui se tiendront à Paris en 2018.

La convention définit les modalités d'organisation de l'épreuve de softball qui se tiendra dans le Bois de Vincennes, le BK Softball étant le club support et la Fédération mettant les officiels et du matériel à disposition.

Le Comité Directeur remercie Christelle LAGATTU, Présidente du BK Softball, pour son travail sur ce dossier.

Convention de partenariat entre la FFBS et CMC CADEAUX MEDAILLES CREATIONS

Le Comité Directeur valide la convention de partenariat entre la Fédération et CMC Cadeaux Médailles Créations, une société de vente de récompenses sportives ou associatives, de coupes, de médailles et de trophées personnalisés. La présente convention est conclue pour une durée de deux (2) ans, allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Le Président précise que c'est le renouvellement d'un partenariat mis en place en 2015 et qui s'est avéré fructueux, la Fédération et les clubs bénéficiant de remises sur leurs commandes.

Convention de partenariat entre la FFBS et SAS Deux Mètres Vingt4 (FOSBURIT)

Le Comité Directeur valide la convention de partenariat entre la Fédération et Fosburit, une plate-forme de financement participatif dédiée au sport. La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Président précise que plus de 55,000€ ont été levés par la Fédération, des clubs et une ligue auprès des licenciés et du grand public à l'occasion de onze projets menés pendant l'année 2016 grâce au partenariat entre Fosburit et la Fédération.

Avenant à la convention de partenariat entre la FFBS et SPORTEASY

Le Comité Directeur valide l'avenant à la convention de partenariat entre la Fédération et SportEasy, une société spécialisée dans le développement d'une solution web et mobile permettant de faciliter la gestion d'une équipe ou d'un club de sport, notamment de baseball, softball et cricket. Celui prolonge la convention d'une année du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Contrat de cession de droit d'auteur (site web graphique et technique) entre la FFBS et DARMAN DESIGN et Claire Lavergne

Le Comité Directeur approuve les contrats de cession de droit d'auteur du site internet et de l'e-boutique de la Fédération (www.ffbs.fr, boutique.ffbs.fr, société Darman Design) et de la nouvelle identité visuelle de la Fédération (logotype et charte graphique, Claire Lavergne).

La Fédération pourra en conséquence faire les dépôts en propriété intellectuelle auprès de l'INPI.

Consultation Equipmentier/Habilleur 2017-2020

Le Président donne lecture de l'avis de la Commission Fédérale Juridique suite aux échanges entre la Fédération et les entreprises retenues par le Comité Directeur lors de sa dernière réunion.

Le Comité Directeur remercie la CFJ et décide de poursuivre les négociations entamées avec chaque prestataire selon les termes redéfinis, tous les prestataires n'étant pas en mesure de répondre stricto sensus au cahier des charges de la consultation.

17h. Départ de Paul NGUYEN et Jean-Marie MEURANT. Le Comité Directeur passe à 7 membres

VI. Vie Fédérale

Radiation

Sans réponse aux courriers adressés par le secrétariat général concernant le défaut de paiement de la cotisation 2016 et conformément à l'article 3.2 du Règlement Intérieur, le Comité Directeur radie les clubs suivants :

- 013037 Baseball Club du pays d'Aix "Les Pistols"
- 057011 BSC STIRING "Dodgers"

Les licenciés 2016 de ce club sont donc libres de muter sans frais, leur arrivé dans un autre club ne sera pas comptabilisée au titre des joueurs mutés

Cessation:

À la demande du club TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB, la section 093021 Tomcat Baseball Club cesse ses activités. La section passe donc au statut Cessation.

Les licenciés 2016 de ce club sont donc libres de muter sans frais, leur arrivé dans un autre club ne sera pas comptabilisée au titre des joueurs mutés.

Affiliations:

Le Comité Directeur prononce l'affiliation définitive des clubs suivants :

- « TOURRETTES OUTDOORS SPORTS CLUB » Président Vincent KITTS siège social moulin de Baussy, 4 rue du Frêne, 06140 Tourrettes-sur-Loup numéro d'affiliation 006033,
- « BECKERICH HEDGEHOGS » Président Francesco SLAVAZZA, siège social 2A ALEWEE L-8552 OBERPALLEN (Luxembourg)
- « BOULOGNE CRICKET CLUB » Président Toseef Ibrar ZAR siège social 142 cours Aquitaine 92100 Boulogne-Billancourt numéro d'affiliation 092026,
- « DYNAMO LILLE CRICKET CLUB » Président Mohammed AL MAMUN siège social 113 boulevard de Strasbourg 59000 Lille numéro d'affiliation 059016,
- « PERTUIS BASEBALL CLUB » Président Jean Alain MARTIN siège social L'usine Quartier Notre Dame des anges l'usine-84120 Pertuis numéro d'affiliation 084005.

VII. <u>Direction Technique Nationale</u>

CNDS équipement :

Le DTN informe le comité directeur des orientations du 30 novembre dernier, par le Conseil d'administration du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), qui a adopté à l'unanimité les orientations et le budget 2017 de l'établissement.

Avec un budget en augmentation porté à 260 M€, les orientations 2017 prévoient la mise en œuvre de deux politiques majeures pour le développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire.

1. Le sport au cœur du projet de société avec en perspective les jeux olympiques et paralympiques 2024

La candidature de Paris doit dès à présent être l'occasion d'inscrire le sport au cœur de notre projet de société à l'horizon 2024.

L'Etat a ainsi souhaité consacrer une enveloppe de 20 millions d'euros en faveur de l'« Héritage de la candidature de la France pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ». Ce plan sera versé au dossier 3 de la candidature qui sera déposé au CIO le 3 février prochain.

Au travers de ce plan, 10 millions d'euros seront destinés à la construction de nombreux équipements sportifs de proximité innovants sur l'ensemble du territoire. Ce plan « Héritage » consacrera également des moyens importants à l'accompagnement des associations sportives locales (4M€) notamment dans le domaine du sport santé, dans la détection et dans la préparation de la Génération 2024 du haut-niveau olympique et paralympique Français (4M€) mais aussi dans le développement du rayonnement international de la France en matière sportive (2M€).

2. L'Etat en soutien des équipements sportifs sur tous les territoires

Conformément aux engagements pris dans le cadre du projet de loi de finances 2017, le CNDS a également adopté un plan de soutien de 10 millions d'euros par an qui répondra de façon volontariste aux besoins des territoires ultramarins. Cette mobilisation exceptionnelle de l'Etat privilégiera les opérations légères de rénovation et les équipements de proximité dans ces territoires qui cumulent déficit en équipement sportifs et croissance démographique forte. Ce montant est abondé de 10 millions d'euros supplémentaires grâce à l'implication de la ministre des Outre-mer comme en témoigne l'instruction conjointe qui a été transmise hier aux préfets.

Prise en charge des frais d'arbitrages et péréquations pour 2017 :

Le DTN demande au comité directeur fédéral de prendre en compte dans le budget 2017, les frais d'arbitrage et les péréquations pour les deux équipes fédérales de softball et Baseball engagés en championnat de France.

Le Comité Directeur valide la demande du DTN.

Camp MLB à Toulouse :

Le DTN informe le comité directeur fédéral de la nouvelle politique de la MLB (Major League Baseball) concernant les jeunes joueurs européens.

Le projet de la MLB devrait être l'organisation d'un camp national à Toulouse du 2 au 6 juin avec les meilleurs jeunes français 15U.

La MLB demande à la FFBS d'organiser un « try-out »(journée test) avant cette date.

La direction technique nationale propose de travailler avec la CFJeunes et l'organisateur, sur l'organisation de celui-ci pendant les Interligues 15U 2017 à Pineuilh. Il faudrait dans la mesure du possible un espace dédié pour la MLB pendant la compétition des Interligues 2017.

Réunion avec la MOP (Mission d'Optimisation de la Performance des fédérations nationales Olympiques et Paralympiques) et le Ministère des sports :

Au sein de l'INSEP, la MOP a pour objectif d'accompagner avec la Direction des sports et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), les acteurs du sport français dans leur recherche d'excellence, et de les aider à relever les grands défis du sport de haut niveau mondial en vue :

- d'accéder aux titres olympiques, paralympiques et mondiaux ;
- de s'adapter à une concurrence internationale exacerbée et accrue ;
- de manager leurs organisations dans des environnements de plus en plus complexes.

Le DTN fait un bilan positive de cet échange sur le bilan du PES 2013-2017, nous sommes une fédération en qui l'État a fait confiance sur les orientations engagées depuis 4 ans. Notre retour dans le giron des fédérations olympiques dès 2017 est un élément moteur pour assurer une dynamique constructive pour le début de la prochaine olympiade et continuer sur Paris 2024.

Durant cette Olympiade, le ministère a reconnu les efforts de notre Président et de la FFBS en matière de restructuration des équipes de France et de recherche de l'optimisation de la performance avec nos moyens humains, financiers et opérationnels via nos structures.

La mise en œuvre du Projet de Performance Fédéral (PPF) qui visera à définir le cadre qui s'imposera aux programmes d'accession au haut niveau et d'excellence sportive pour la FFBS pour la période 2017-2024 s'inscrira dans une dynamique initiée dès 2014.

Le PPF 2017-2024 sera la reconnaissance de l'importance de nos choix sur les programmes, les personnes, les choix de développement et l'inclusion de lignes directrices tant pour le niveau développement de nos pratiques que pour celui de la performance de haut niveau.

Par ailleurs, afin de conforter et de renforcer notre positionnement dans l'ancrage des Centres de ressources, d'expertise et de la performance sportive (CREPS), notre organisation sur la filière ne sera pas modifiée dans son organisation générale.

Encadrement de l'Équipe de France U16 de softball féminin :

Le DTN présente l'encadrement de l'Équipe de France U16.

Manager : Pierre Giraudeau Coach/Logistique : Vincent Costes

Coach: Victoria Biteur

Pitching Coach : Charline Gartner

Préparateur physique : Géraldine Gauzelin

VIII. Assemblée Générale Elective 2017

Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Le Comité Directeur entérine la nomination de Christian BLACHER et de Williams CASACOLI comme membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales. La commission ne comprenait jusqu'ici que deux membres: Patrick TUGAULT et Noémi CHEVALIER, cette dernière ayant d'ores et déjà informé le Secrétaire Général de son indisponibilité pour l'AG 2017 pour des raisons personnelles.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Elective 2017

Le Comité Directeur approuve l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Elective élaboré par le Bureau Fédéral. Celui-ci est le suivant:

- 1- Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres,
- 2- Ratification du procès-verbal de la précédente assemblée générale,
- 3- Rapport d'activité du comité directeur,
- 4- Rapport du commissaire aux comptes,
- 5- Fixation du montant des cotisations et droits divers,
- 6- Approbation des comptes et du budget,

Il est précisé que l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2016, il ne sera pas possible de présenter des comptes validés par le Comité Directeur puis certifiés par le Commissaires aux Comptes pour le 28 janvier 2017 et qu'en conséquence il sera proposé aux membres de l'Assemblée Générale de se réunir à nouveau plus tard dans l'année pour se prononcer sur cet item.

- 7- Nomination des commissaires aux comptes,
- 8- Renouvellement du comité directeur suite à l'expiration du mandat de quatre ans,
- 9- Election du président,
- 10- Adoption ou modifications des textes officiels,
- 11- Examen des vœux, suggestions, interpellations ou questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h40.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Didier SEMINET

Thierry RAPHET

Président Secrétaire Général